

Le journal de

Education
Sud
manche

Supplément 1 au numéro 20
Septembre Octobre

Sud Education Manche
BP 704
50107 Cherbourg

Union
syndicale
Solidaires

"Venez goûter à l'enseignement, devenez vacataires"*

"Une rentrée sans souci, et cette année l'Education Nationale n'a pas eu recours à la précarité." F.Fillon

L'an dernier près de 500 non titulaires enseignants ont été employés dans l'académie soit étant contractuels ou soit sous forme de vacation. Nommés après les TZR et les MA, ils ont "accepté" les temps partiels, les services sur plusieurs établissements, l'éloignement... A cette rentrée, la suppression des 233 postes en Basse Normandie(collèges et lycées)les touchent de plein fouet. C'est le chômage pour la plupart et pour les autres encore plus de précarité. Le rectorat a suivi les consignes ministérielles : de nombreux contractuels sont maintenant des vacataires.

Comment ? De nombreux rectorats ont déjà averti les contractuels qu'ils avaient intérêt à pointer aux Assedic. Toutefois, ils seraient "prioritaires pour être recrutés en tant que vacataires". Autrement dit, on transforme les contractuels, trop coûteux en vacataires.

Et la différence est de taille :

-un contractuel dispose des mêmes droits qu'un titulaire(maladie, maternité, formation et... frais de déplacement)

-le vacataire n'a aucun droit à la Sécurité sociale et à l'Assurance chômage ni au frais de déplacement.

Après la précarisation de nombreux postes d'Atoss, celle-ci touche maintenant de nombreux enseignants des collèges, des lycées et du supérieur, et de manière pernicieuse le 1^{er} degré, avec les intervenants "extérieurs" (extérieurs à quoi d'ailleurs ?)

Cette politique doit être combattue par tous : parce qu'elle est inhumaine pour nos collègues précaires et inacceptable pour les élèves... C'est pourquoi, nous vous proposons de recenser** tous les précaires de vos établissements afin d'établir un état des lieux ; de rompre l'isolement dans lequel l'administration plonge tous les précaires pour nous permettre de les défendre et d'exiger leur titularisation avec une formation.

*slogan de l'Académie de Créteil.

****Transmettre le nombre de précaires (MA, contractuels, vacataires, CES, CES...) à Sud Education Manche Cf p 2.**

**Manifestation intersyndicale pour l'emploi, mardi 19
octobre à 17h30 place du Théâtre à Cherbourg.**

Nous devons y être, pour défendre NOS valeurs :
l'emploi bien sûr mais pas à n'importe quel prix.

Sommaire :

- La précarité :
Les béquilles du mammoth
Indemnités de déplacement
- Ex-SGEN : ils ont choisi.
- Le manuel scolaire : un bon exemple.
- Novlangue : Chapitre 2 :
conservateur et réformiste !
- A cup of tea ?
- La Lolf
- Revue de Presse, Agenda
- Rolland Veillet
- Info syndicale

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Réunion d'information syndicale :

Mercredi 10 novembre à
Equeurdreville

Salle Jean Jaurès à partir de 14h00.

Vendredi 12 novembre à Coutances
Salle de la Mairie à partir de 14h00.

Directeur de la publication : Gildas THOMAS,
Trimestriel, Abonnement : 8 euros

Journal réalisé par les adhérents de Sud Education,
imprimé par eux et plié par eux.

ISSN : 1293-9862 – CPPAP : 0504 S 05305

SITE : sudeducation.org/

courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Précarité : les "statuts"... les faits... les contacts.

Les béquilles de l'Education nationale : TZR ; contractuels, vacataire, CES et CEC !

TZR (titulaires sur zone de remplacement) : Ils sont l'équivalent des brigades ou ZIL du 1^{er} degré. Ils sont titulaires du CAPES. Dérives : leur nomination de plus en plus souvent sur de nombreux établissements fort éloignés et... sur des matières autres que la leur. Des exemples de TZR nommés à plusieurs dizaines de km de chez eux sont très fréquents. Des nominations sur d'autres matières se généralisent.

MA (maître auxiliaire) : Statut précaire des années 70-80. Envoi de disparition : jugé trop "confortable". Ils bénéficiaient de droits exorbitants !

Contractuel : recrutés pour des périodes variables par les rectorats. Mais jamais plus d'un an. Les intermittents de l'Education nationale. L'Etat a bien du mal à leur payer leurs indemnités de déplacement et leur chômage. Ils doivent attendre plusieurs mois pour les percevoir.

Sur l'Académie de Caen, quelques centaines d'entre eux attendent leur frais de déplacement depuis janvier 2004.

Vacataires : les profs qui cumulent toutes les tares sociales imaginées dans le privé. Très nombreux dans le supérieur, ils sont payés 34,3 euros par heure de cours effective et ne peuvent faire plus de 200 heures. Ils n'ont aucun droit et ne touchent pas le chômage. Ils sont embauchés pour des vacances de quelques heures ici ou là. En 2003, ils étaient 10200 en France.

CES (contrat emploi solidarité) : contrat de travail pour l'insertion professionnelle des 18 ans -26 ans ou des demandeurs d'emploi âgé de plus 50 ans. Contrat de travail à durée déterminée de 3 à 12 mois à temps partiel. Rémunéré au moins à hauteur du SMIC. Remboursement partiel du salaire par l'Etat d'un montant égal à 65 % (95 % dans certains cas) sur la base du SMIC. Exonération du paiement des charges !

CEC (contrat emploi consolidé) : même public que les CES, avec un CAP, BEP ou équivalent. Le CEC est accessible aux personnes sans emploi/formation à l'issue d'un CES. Rémunéré au moins à hauteur du SMIC. Pour 30 h hebdo. Exonération à 100% du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale Prise en charge partielle et dégressive de la rémunération du salarié par l'Etat.

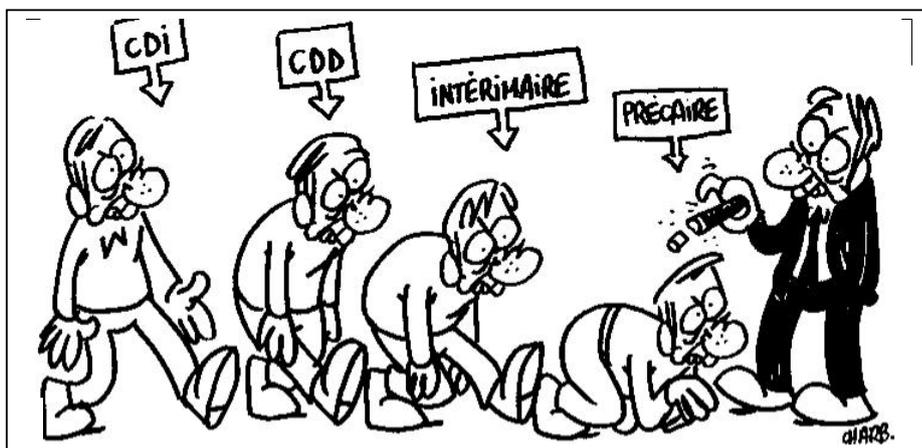
Sans ces deux derniers types de contrats, bien des services (cuisine, entretien, administration...) de l'Education Nationale ne pourraient plus fonctionner.

Indemnités de déplacement des M.A, précaires...

Près de 380 personnels de l'Académie de Caen* attendent leurs indemnités de déplacement. Certains depuis janvier 2004. Les sommes atteignent quelques centaines d'euros qu'ils ont avancés pour payer leurs trajets professionnels.

Nous proposons à tous ces personnels de nous contacter afin que nous puissions agir avec eux.
**chiffres du Rectorat !*

- **Contact :**
- Sud Education Manche :
- Tel : 06 70 72 31 08
- Alain Estieux, élu en CAPA
- Tel : 02 31 79 13 64
- P : 06 72 67 50 13



Cela se passe près de chez vous

Ceci n'est pas une fiction: une collègue contractuelle à l'année enseigne à Caen et à Cherbourg. A ce titre elle a droit à des frais de déplacement. Le rectorat lui accorde 4 aller-retour hebdomadaires. En septembre 2004, elle n'avait toujours pas touché les frais allant de janvier à juin 2004, ce qui représente la modique somme de 2000€(au minimum) surtout en comparaison de son salaire qui s'élève à 1150 €. Son contrat étant reconduit, elle continue à avancer ses frais de déplacement.

Le rectorat contacté par téléphone, reconnaît lui devoir cette somme mais se trouve dans l'incapacité de la payer par **manque de fonds** il envisage de payer les mois de janvier et février après on verra et elle n'est pas la seule (voir à coté).

Les personnes chargées de gérer ces dossiers affirment ne pas avoir connu une situation équivalente depuis quinze ans.

Comment peut-on encore avoir le désir de travailler dans des conditions.

"Conservateurs" contre "réformateurs" : la manipulation des mots.

A chaque conflit dans l'Education Nationale, le gouvernement, des médias, voire certains syndicats, présentent une vision manichéenne d'une école coupée entre "partisans de l'immobilisme" et "camp de la réforme et de l'innovation".

Hélas, toute réforme n'est pas nécessairement progressiste ...

A SUD-Education, nous disons clairement que **nous voulons changer l'école**. Mais sûrement pas en réduisant les contenus offerts aux élèves, en laissant jouer à plein les inégalités sociales, en soumettant le système scolaire à la loi du marché !

Bienvenue !

L'AG du collectif des ex-SGEN de l'Académie de Caen a eu lieu le 24/09. Elle avait pour objet de rendre compte des rencontres que le collectif avait eu avec la CGT, la FSU et Sud Education. Le vote majoritaire s'est prononcé en faveur d'une adhésion à Sud Education Basse-Normandie (Sud Educ' Manche et Sud Educ' Calvados-Orne)

Ce collectif regroupait plus de 200 membres.

Bienvenue à tous ces collègues qui étaient avec nous en mai-juin 2003.

Décentralisation : le manuel scolaire !

La rentrée fut parfaite. C'est l'air que nous avons entendu en septembre. Pas un mot sur les classes surchargées, sur le manque de personnel... ce sont de menus soucis. La rentrée est "bonne" parce que les enseignants enseignent, les précaires se précarisent, la décentralisation décentralise... Et puis les journalistes ont pu comparer les politiques des régions : comme pour de nombreux domaines, il faut impérativement un palmarès. Et il y a des gagnants et des perdants !

Malgré la couleur uniforme des régions, l'uniformité n'existe pas, loin s'en faut. Les gagnants sont les élèves franciliens et les cigognes de la farce... les Alsaciens ! Entre les deux régions, on retrouve de multiples formules puisque les aides vont de quelques dizaines d'euros à quelques centaines. Pire, les aides sont différentes dans certaines régions suivant le cursus scolaire : plus pour le parcours classique en Rhône-Alpes que pour les CAP ou BEP. (de 100 à 70 euros).

Cette simple évocation démontre parfaitement bien les aléas de la décentralisation : chaque région, suivant ses ressources propres, sa sensibilité éducative, l'influence de tel ou tel lobby, décide des crédits envers les manuels scolaires.

En clair, cet exemple inaugure rien de bon. Peut-on concevoir la gestion des personnels de l'Education Nationale par les régions ? Non ! A moins d'accepter des salaires différents, des carrières aléatoires, un recrutement local etc. et une privatisation rapide des services dits non rentables. Mais extrêmement juteux pour les groupes privés : la cantine ; le nettoyage ; la maintenance... Faut-il rappeler que le statut de fonctionnaire d'Etat fut justement créé pour libérer les personnels des baronnies locales !

A cup of tea ?

« Quand le marché du travail est rempli de personnes qualifiées, les syndicats figés dans l'idéologie d'hier deviennent de plus en plus inutiles. »

Propos d'Ernest Antoine Seillière ?

Non, se son homologue anglais, Digby Jones.

Preuve que le syndicalisme reste un obstacle gênant pour le patronat, malgré ses faiblesses actuelles. Preuve aussi des forces inexploitées : imaginons le double ou le triple de syndiqués dans nos pays. Les rapports de forces seraient tout autre.

Paru au BO du 20 mai 2004

Note de service du 12 mai aux recteurs (10 départements concernés) circulaire d'application du décret de 1990 : recrutement et intégration dans le corps des Professeurs des Ecoles de tout agent de la Fonction Publique de catégorie A, sans concours ni formation...

C'est passé complètement en douce...

Cette note de service est mise en application pour intégrer les cadres fonctionnaires notamment de France Télécom afin d'accélérer la privatisation du groupe. Notre département n'est pas concerné pour le moment.

Attention danger ! Les mots à la mode dans les ministères sont : "optimiser", "moderniser", "rentabiliser"

LA LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finance (inspiré d'un article de SUD Educ. Tarn)

L'idée qui gère l'ensemble est simple : " il ne s'agit plus d'une logique de moyen mais d'une logique d'objectif à atteindre ". (4)

BUTS :

Transparence des budgets : La décomposition du budget passe de 848 chapitres à 150 voire 100 programmes, les budgets seront noyés les uns dans les autres, 1 + 1 ne fera pas 2 mais moins ! (5)

Autonomie des gestionnaires : Du ministre au chef d'établissement chacun recevra une enveloppe budgétaire et en fera ce qu'il voudra ! Le budget sera soumis à une " **fongibilité asymétrique** ", on pourra dépenser de l'argent prévu pour du personnel à une dépense de fonctionnement ou d'investissement mais pas l'inverse ! Les chefs d'établissement géreront directement, les personnels titulaires ou non, déjà des CA sont présidés par des représentants de CCI ou par des chefs d'entreprises.

Efficacité du système : La pression sera accrue. Les personnels subiront la pression des chefs d'établissement qui eux subiront la pression des rectorats et ainsi de suite.

Ceci dit, rentrons dans le détail et comme toujours il y a le discours et la réalité :

Discours	Conséquences
" La LOLF modernise la gestion publique avec comme objectif un gain d'efficacité... " (4)	Compétition entre les responsables d'un même niveau. La gestion financière va devenir le principe de gestion des établissements avec tous les effets que cela implique.
" ...les charges budgétaires de l'Etat sont regroupées par mission relevant d'un ou plusieurs services d'un ou plusieurs ministères... " (1)	Une mission est un ensemble de programmes. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action définie par des objectifs associés à des résultats et une évaluation. Par exemple l'Education peut devenir une mission dont le budget serait alimenté par divers ministères définissant des programmes (et à terme par des entreprises philanthropes ?). Pourquoi pas mais il n'y a plus vraiment de ministère !
"la LOLF prévoit de renforcer et de mieux contrôler la performance des politiques publiques et des administrations, autrement dit : de veiller à l'adéquation des objectifs et des moyens, y compris des moyens humains, en particulier par la mise en place d'indicateurs de résultats et de performance. " (6)	Etes vous prêt à vous fixer des objectifs pour l'année et surtout à les atteindre ? Concrètement le chef d'établissement sera celui qui validera ou non les objectifs proposés par le prof ou les prof d'une matière, lui même étant évalué par le "contrôleur de gestion" et ainsi de suite jusqu'au ministre... (Et dans la foulée le chef d'établissement recrutera " ses " profs pour s'assurer de l'efficacité de ses équipes). Comment cela va-t-il se faire ? A travers le projet d'établissement tout simplement ! Pour le premier degré idem à travers le réseau d'école piloté par un super directeur d'école. Pour les services de restauration, on pourrait se baser sur le rapport qualité prix, les entreprises de restauration pourront s'engouffrer dans la brèche.
" la LOLF est porteuse d'une réforme de l'Etat tendant vers une plus grande efficacité de gestion. ... " (2)	L'administration française va devenir efficace ! Bien sûr on peut toujours faire mieux mais l'objectif avoué n'est pas là, il s'agit tout simplement de faire des économies, "être efficace c'est faire des économies", donc suppression de postes, c'est déjà commencé pour ceux qui en douteraient.
Objectifs de la formation des chefs d'établissements : - " ... Se dépendre d'une identité professionnelle "originaire". - "...Encadrer davantage et transformer les pratiques pédagogiques..." (3)	- Voilà un objectif pour les futurs proviseurs : oublier qu'ils ont été prof ! bien sûr certains l'ont déjà fait mais le "cher collègue" que d'autres employaient sera très mal vu ! Le chef sera le chef et surtout pas un ancien collègue. - Une des conséquences directes de la LOLF sera un changement radical dans la façon de travailler et dans les rapports avec la hiérarchie, même si certains chefs feront de la résistance (volontairement ou non) d'autres (les nouveaux ?) feront sûrement du zèle, au détriment de qui ?
" ... L'utilisation d'indicateurs de performance, l'évaluation de la réalisation des objectifs, l'esprit de compétition qui peut apparaître, les gratifications instituées, la variabilité des rémunérations, sont sans doute des éléments nécessaires ... " (2)	Eh bien voilà ! En effet à quoi sert d'instaurer un système par objectifs s'il n'y a pas de conséquences sur les personnels ? Qui atteint ses objectifs sera mieux payé ! Il y aura celui qui fera son travail : faire cours le mieux possible et celui qui en fait un peu plus (" la valeur ajoutée !") même si le reste est un peu délaissé. L'un sera mieux payé que l'autre, devinez lequel ? et surtout n'allez pas penser qu'il pourrait y avoir d'autres raisons pour valoriser untel plutôt qu'un autre ! Attention si on augmente l'un, il faudra diminuer l'autre, le budget restant constant.

Notes :

1. Loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, téléchargeable sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr/> , voir également : <http://www.ac-caen.fr/lolf1.html>
2. Revue française des finances publiques, n°82.
3. Revue française de pédagogie, n°145.
4. Zoom, dossiers thématiques de l'académie de Rennes, Novembre 2003.
5. La LOLF, site : //appeldu6mai.free.fr/
6. Revue services publics, interview du responsable du projet LOLF à la DGAFP.

GT

Revue de presse... Lecture... La plume éclairée...

Revue de presse mal pensante

Monde diplo -sept. 04- en page 3, un article de François Brune (auteur & militant anti-pub) permet de situer la politique française en terme d'intervention des entreprises en milieu scolaire, citant quelques sophismes des défenseurs de ces intrusions marketing. De manière plus large, il évoque les choix politiques de la Suède en terme de protection des enfants contre la pub... dans un contexte européen voué à la libre circulation (sic !). La Suède est bien seule & les enfants européens bien captifs.

En pages 4 & 5, un état des lieux de la presse indépendante... Existe-t-il un journalisme libre dans une France néo-libérale, indépendant des Dassault, Lagardère & co.

Puis 3 articles d'auteurs différents, qui traitent de sujets différents : Al Qaïda (p.24) pour l'un, le terrorisme anarchiste fin XIXème (p.26) et Guantanamo pour le dernier (p.36). Dans les trois cas, on comprend comment les pouvoirs politiques savent construire médiatiquement des "GROUPE" terroristes quand il n'y a "que quelques" individus isolés, peu ou pas structurés. Par extension, la surveillance des populations s'en trouve justifiée et les mesures liberticides exonérées de tous principes.

En Angleterre et aux Etats-Unis, certains en sont à légitimer la torture... (lire à ce sujet le très bon livre de M. Bounan chez Allia).

Alternatives économiques (n° 228-sept 2004) : un long dossier (p 7 à 13), très documenté sur la question du travail, sa durée & la productivité horaire en Europe et aux États-Unis. Les évidences médiatiques s'en trouvent déjouées. Le discours médiatico-politique ressassé s'avère faux ou pour le moins caricatural... (même si l'on ne partage pas toutes les conclusions des auteurs, les données chiffrées & autres comparatifs peuvent être utiles).

Egalement un dossier (p.44 à 48) sur l'engagement des collectivités locales en terme de "développement durable et achats éthiques".

Notions tarte à la crème mais qui recouvrent des réalités dans notre quotidien. Pour notre communauté de pédagogues, trois pages sur l'inégalité des chances à l'école de la République... ainsi qu'un encart sur la notion illusoire de mérite comme fiction démocratique dans nos sociétés libérales (par F. Dubet).

L'Écologiste n°13 aborde de nombreux dossiers, tous plus importants les uns que les autres. En page 7, un court article sur le refus des assurances de couvrir les risques technologiques (du nucléaire aux OGM)... alors aux abris !!!

La question des régions & des communes face à la commission européenne (p 8), celles de l'agriculture intensive en Andalousie (p 13 à 16), puis l'inquiétante tendance des multinationales attaquant en justice quiconque formule une critique... nous constatons cela sur le terrain syndical mais la tendance est générale... où en est la liberté d'expression ? (p 17). Le gros dossier central (p 23 à 71) traite des très inquiétantes relations entre santé & pollution, avec bien sûr, un compte rendu de l'Appel de Paris lancé par le professeur Belpomme et l'Artac. Dans ces très riches pages vous trouverez des contributions éminentes, forts documentées sur les implications du stress, de l'alimentation et des pesticides sur les cancers.

Un point très important sur le système REACH (on en parle beaucoup) et les influences conjuguées des lobbies industriels, de l'administration américaine & de la commission européenne (cf. l'attitude des Chirac, Blair & Schröder) pour le vider de sa substance.

Silence qui aborde la question des alternatives mises en pratique avec le réseau R.E.P.A.S, plus loin les relations SEL & monnaie & enfin, 3 pages polémiques & engagées sur la problématique de la décroissance.

bonnes lectures !

Ph. C.

AGENDA SUD

Calendrier des réunions :

1/ Niveau local : Sud-Education. AG d'établissement. -

Réunion hebdomadaire du bureau départemental, le jeudi.

Réunions de secteur Nord Cotentin et Centre-Manche, à Coutances, le 15.09 et à Cherbourg, le 22.09.

2/ Niveau local : Union des syndicats solidaires. Réunion des Solidaires, Nord-Cotentin. le 09/09. Assemblée Constitutive pour la création de l'Union Locale Solidaires Nord-Cotentin, à la nouvelle maison des syndicats qui va ouvrir à Cherbourg, début 2005.

3/ Niveau Départemental : Union des syndicats Solidaires. Réunion à Saint-Lô, le 9/09.

4/ Niveau régional : Réunion des syndicats Sud-Fonction Publique à Caen le 30/09 et réunion des syndicats Solidaires de Basse-Normandie, le même jour.

5/ Niveau National : Conseils Fédéraux des syndicats Sud Education les jeudi et vendredi, à la Bourse du Travail de Saint-Denis (92). Voici le calendrier pour ceux qui sont intéressés.

Pour le moment, 1 inscrit pour 21 et 22 Octobre et 2 inscrits pour les 2 et 3 décembre. Les dates : 21 et 22 Octobre ; 2 et 3 Décembre ; 3 et 4 Février ; 24 et 25 Mars ; 19 et 20 Mai ; 23 et 24 Juin.

L'information éclairée

L'information à contre-courant

« En France, le travail est trop cher » : une vérité souvent entendue sur tous les médias. Propos tenus par des économistes, des politiques et des spécialistes. Cette idée est l'argument principal pour justifier une réforme du droit du travail et faire accepter une baisse des cotisations patronales. Et pourtant : « *L'heure de travail, en France, est l'une des meilleurs marché des grands pays développés (moins chère, par exemple, de 14% que la moyenne européenne, de 19% par rapport au Japon et de 21% par rapport aux Etats-Unis). Les salariés français sont aussi parmi les plus productifs du monde (à égalité avec les Etats-Unis et 16% au-dessus de la moyenne européenne).* » (Le canard enchaîné du 22/09/2004)

« Le Royaume-Uni est un modèle dont il faut s'inspirer, ils ont un taux de chômage de 2,8% le plus faible d'Europe » : surtout si on ne parle pas des autres chiffres. « *Seul les chômeurs indemnisés sont décomptés dans ces statistiques. Or les conditions d'indemnisation (...) sont plus restrictives et la sortie du système encore plus rapide que pour les anciens recalculés français. (...) La moitié des salariés se contentent d'un emploi précaire, et 12,8% des personnes végètent sous le seuil de pauvreté (contre 5,9% en Allemagne). (...) Selon le Bureau International du travail, 36% des écoliers britanniques travaillent avant 7 heures ou après 19 heures, dans la plus totale illégalité. (...) « Le monde » rapportait, le 8 juin, que 3 millions de petits britanniques vivent sous ce seuil de pauvreté (...), contre 2 millions en France. » (Le Canard Enchaîné du 07/07/2004). Alors de quel modèle parle-t-on ?*

Affaire Rolland Veillet : Communiqué de Presse Sud-Education - Snes-fsu - Unsen-cgt - cnt-fte snetaa-cpe-eil – snfolc :

ROLAND VEUILLET SUSPEND SA GRÈVE DE LA FAIM

Roland Veillet a annoncé mercredi 6 octobre après 38 jours de grève de la faim qu'il acceptait le cadre de travail défini avec le médiateur lors des audiences du 30 septembre et 5 octobre. Il suspend sa grève de la faim à compter de ce jour 17 heures. Les organisations syndicales ci-dessus restent attentives et vigilantes sur l'évolution du dossier et rappellent leur demande d'annulation de la sanction qui frappe Roland Veillet.

RAPPEL : audiences des 30 septembre et 5 octobre 2004

Les organisations syndicales présentes (Sud-Education, SNES-FSU, UNSEN-CGT, CNT-FTE, Snetaa-CPE-EIL, SNFOLC) ont pris acte :

.. La médiation commencera dès lors qu'il y a accord des deux parties (en l'occurrence accord de M. VEUILLET et de l'administration) et dès lors que M. VEUILLET aura suspendu la grève de la faim.

.. Le médiateur entendra les organisations syndicales séparément ou collectivement.

.. Le médiateur mènera des entretiens contradictoires et pour cela entendra toute personne partie à l'affaire ou toute personne qui le souhaite ou que souhaite M. VEUILLET.

.. Le médiateur se déplacera sur les académies de Lyon et de Montpellier s'il le juge utile.

.. Le médiateur fera un point régulier sur l'avancement des travaux et en informera les parties.

.. Les conclusions du médiateur remises à M. DUWOYE, directeur des personnels enseignants, seront portées à la connaissance de toutes les parties concernées.

.. M. DUWOYE suivra les recommandations du médiateur.

Paris, le 6 octobre 2004

à Mme, M. l'IEN,

Madame, Monsieur l'inspecteur

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la loi, je participerai à la réunion d'information syndicale proposée par SUD Education Manche leà.....

Aux parents d'élèves.

Madame, Monsieur,

La loi prévoit pour tous les salariés une heure mensuelle d'information syndicale. Une première demi-journée aura lieu le..... l'après-midi.
Il n'y aura pas classe cette demi-journée.

Réunion d'information syndicale :

Mercredi 10 novembre à

Equeurdreville

Salle Jean Jaurès à partir de 14h00.

Vendredi 12 novembre à

Coutances

Salle de la Mairie à partir de 14h00.

ADHESION À SUD ÉDUCATION (comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel :

Corps.....

ÉTABLISSEMENT..... (école, collège, lycée...)

Adresse :

Code postal : Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2004-2005 :

Payé en 1 fois 2 fois 3 fois *

Dans ce cas, joindre 3 chèques, les 2 derniers seront encaissés

le 28 février 2005 et le 30 avril 2005.

Chèques à l'ordre de SUD Éducation Manche, adressés à

SUDEducation Manche, BP 704, 50107 Cherbourg CEDEX

Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €	Salaire net mensuel €	Cotisation annuelle €
- de 600	4,50	+ de 1680	117
+ de 600	15	+ de 1750	126
+ de 840	42	+ de 1830	135
+ de 910	48	+ de 1900	147
+ de 1070	60	+ de 1980	156
+ de 1140	69	+ de 2130	177
+ de 1220	78	+ de 2210	189
+ de 1300	87	+ de 2290	201
+ de 1370	96	+ de 2360	213
+ de 1450	102	+ de 2440	228
+ de 1600	114	+ de 2590	252